

RCS : DUNKERQUE

Code greffe : 5902

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DUNKERQUE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 00092

Numéro SIREN : 344 406 715

Nom ou dénomination : STILNOR

Ce dépôt a été enregistré le 02/03/2023 sous le numéro de dépôt B2023/000486

Désignation de l'entreprise		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* [9]	
Adresse de l'entreprise		Durée de l'exercice précédent* [15]	
Numéro SIRET*		Néant* <input type="checkbox"/>	
		Exercice N des le	
		N°	
		3 0 0 9 2 0 2 2	
		3 1 1 2 2 0 2 1	
		Net	
		Net	
		3	
		4	
Capital souscrit non appelé (I)	AA		
Frais d'établissement*	AB		
Frais de développement*	CX		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	24 952	24 952
Fonds commercial (I)	AH		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		
Terrains	AN		
Constructions	AP		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	7 562	7 562
Autres immobilisations corporelles	AT	248 610	230 989
Immobilisations en cours	AV		
Avances et acomptes	AX		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		
Autres participations	CU		
Créances rattachées à des participations	BB		
Autres titres immobilisés	BD		
Prêts	BF		
Autres immobilisations financières*	BH	517 661	517 661
TOTAL (II)	BJ	798 784	263 503
Matières premières, approvisionnements	BL		
En cours de production de biens	BN		
En cours de production de services	BP		
Produits intermédiaires et finis	BR		
Marchandises	BT	3 603 664	3 603 664
Avances et acomptes versés sur commandes	BV	5 157	5 157
Clients et comptes rattachés (3)*	BX	104 396	104 396
Autres créances (3)	BZ	75 772	75 772
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		
Disponibilités	CF	193 096	193 096
Charges constatées d'avance (3)*	CH	25 655	25 655
TOTAL (III)	CJ	4 007 742	4 007 742
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW		
Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
Écarts de conversion actif* (VI)	CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	4 806 526	263 503
Renavois : (1) Dont droit au bail :			
Classe de réserve de provision* :			
Immobilisations :			
Stocks :			
Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* [9]	
Adresse de l'entreprise		Durée de l'exercice précédent* [15]	
Numéro SIRET*		Néant* <input type="checkbox"/>	
		Exercice N	
		Exercice N-1	
Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 576 000)	DA	576 000	576 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
Réserve légale (3)	DD	27 441	27 441
Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	373 194	373 194
Report à nouveau	DH	(894 626)	(741 001)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	375 184	(153 625)
Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées*	DK		
TOTAL (I)	DL	457 193	82 009
Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques	DP		
Provisions pour charges	DQ	681 087	393 340
TOTAL (III)	DR	681 087	393 340
Emprunts obligataires convertibles	DS		
Autres emprunts obligataires	DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	648 790	506 826
Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 300 339	2 997 257
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	149 886	549 179
Dettes fiscales et sociales	DY	286 667	137 216
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	833	
Compte régularisateur	EB	18 228	18 099
Produits constatés d'avance (4)	EC	3 404 743	4 208 576
TOTAL (IV)	ED		
Écarts de conversion passif*	EE	4 543 023	4 683 926
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 543 023	4 683 926
(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
{ Écart de réévaluation libre	1D		
{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3) Dont réserve spéciale de plus-values à long terme*	1F		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	2 780 740	3 715 094
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H	565 114	417 640

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

Désignation de l'entreprise :		SARL STILNOR				Néant * <input type="checkbox"/>			
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	2 592 352	FB		FC	2 592 352	1 533 488	
	Production vendue { biens* services* }	FD		FE		FF			
		FG	54 469	FH		FI	54 469	88 528	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 646 821	FK		FL	2 646 821	1 622 017	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	46 706	11 902	
	Autres produits (1) (11)					FQ	0	2	
						FR	2 693 527	1 633 921	
Total des produits d'exploitation (2) (I)									
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT	359 502	(2 028 561)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 332 827	3 115 319	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	139 403	190 289	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	21 773	19 138	
	Salaires et traitements*					FY	111 078	232 010	
	Charges sociales (10)					FZ	43 485	94 894	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	5 755	13 531
							GB		
							GC		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GD	287 746	132 800
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	1	
						GF	2 301 570	1 769 419	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)								
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		527	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)								527	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	23 974	23 277	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)								23 974	23 277
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)								(23 974)	(22 750)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								367 984	(158 248)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télé-déclarées.

Désignation de l'entreprise :		SARL STILNOR				Néant * <input type="checkbox"/>	
		Exercice N		Exercice N - 1			
		PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB		7 200		10 800		
Reprises sur provisions et transferts de charges	HC						
Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		7 200		10 800		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*		HF			6 176	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6ter)		HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH			6 176	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)							
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HI		7 200			4 624	
Impôts sur les bénéfices* (X)	HJ						
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)							
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)							
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)							
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO					
(2)	Dont { produits de locations immobilières	HY	54 469		88 528		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG					
(3)	Dont { Crédit-bail mobilier*	HP					
	{ Crédit-bail immobilier	HQ					
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H					
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J					
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K					
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du CGI)	HX					
	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	FC					
(6ter)	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquiés D)	FD					
(9)	Dont transferts de charges	A1	46 706		11 902		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2					
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3					
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4					
REVENUS	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8						
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, utiliser l'annexe) :	Exercice N		Exercice N - 1			
	INDEMNITES RESILIATION	Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	7 200		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	EXERCICE N		EXERCICE N - 1			
		Charges antérieures		Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télé-déclarées.

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				Constatatives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	24 952	KE		KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI
	Construction	Sur sol propre	LD		LJ		LK
		Sur sol d'autrui	LE		LI		LJ
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		LM		LN		LO
			MP		MQ		MR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		MS	7 562	MT		MU
			MT		MV		MW
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *	MY	40 127	MZ		NA
		Matériel de bureau et mobilier informatique	NB	30 252	NC		ND
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	NE		NF		NG
		Immobilisations corporelles en cours	NH		NI		NJ
	Avances et acomptes	NK		NL		2E	2F
	TOTAL III	LN	256 172	LO		LP	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	OG		OH		OJ
Autres participations		8G		8M		8T	
Autres titres immobilisés		8U		8V		8W	
Prêts et autres immobilisations financières		1P		1R		1S	
TOTAL IV		1T		1U		1V	517 661
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	LQ		LR		LS	517 661	
	ØG	281 124	ØH		ØJ	517 661	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				par virement de poste à poste		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	24 952	LW		1X
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ
	Construction	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF
	Installations générales, agencements et am. des constructions		IS		MG		MH		MI
			IT		MJ	7 562	ML		MM
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *	IU		MM	178 231	MO		MP
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IV		MP	40 127	MR		MQ
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IW		MS	30 252	MU		MT
		Immobilisations corporelles en cours	IX		MV		MW		MX
	Avances et acomptes	MY		MZ		NA		NB	
	TOTAL III	NY		NG		NH	256 172	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations	IØ		ØX		ØY		ØZ
		Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		2D
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	517 661	2G	
TOTAL IV		I3		NJ		NK	517 661	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK		ØL	798 784	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télé-déclarées.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télé-déclarées.

Exercice N clole 3 0 0 9 2 0 2 2					
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.					
Désignation de l'entreprise : SARL STILNOR Néant * <input type="checkbox"/>					
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice (col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	
	1	2	3	4	5
1 Concessions, brevets et droits similaires					
2 Fonds commercial					
3 Terrains					
4 Constructions					
5 Installations techniques mat. et out. industriels					
6 Autres immobilisations corporelles					
7 Immobilisations en cours					
8 Participations					
9 Autres titres immobilisés					
10 TOTAUX					

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL STILNOR					Néant * <input type="checkbox"/>					
CADRE A										
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles		PE	24 952	PF		PG		PH	24 952	
TOTAL I		RK	24 952	RM		RN		RO	24 952	
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	7 562	QA		QB		QC	7 562	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	178 231	QE		QF		QG	178 231	
	Matériel de transport	QH	18 585	QI	5 259	QJ		QK	23 844	
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	28 419	QM	496	QN		QO	28 915	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
	TOTAL II	QU	232 797	QV	5 755	QW		QX	238 551	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		ØN	257 748	ØP	5 755	ØQ		ØR	263 503	
CADRE B										
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5		N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU		RV		
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9		Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC		SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7		Q8		
	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		R6		
Constructions	Sur sol propre	R7	R8	R9	S1	S2		S3		
	Sur sol d'autrui	S5	S6	S7	S8	S9		T1		
Inst. techniques, mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5		U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3		V4		
Autres immobilisations corporelles	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1		W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8		W9		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM				NO		
TOTAL III	NP	NQ	NR	NS	NT	NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		Total général non ventilé (NW + NY)		Total général non ventilé (NZ)				
CADRE C										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*										
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						ZP		ZB		
Primes de remboursement des obligations								ZS		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

Désignation de l'entreprise : SARL STILNOR					Néant * <input type="checkbox"/>				
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers*	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K		
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R		5S		5T		5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	393 340	5W	287 746	5X		5Y	681 086	
TOTAL II	5Z	393 340	5V	287 746	5W		5X	681 086	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
		6N		6P		6R		6S	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		7C		7D		7E	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	393 340	7C	287 746	7C		7C	681 086	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UE	287 746	UE		UE	
	- financières	UG		UG		UG		UG	
	- exceptionnelles	UJ		UJ		UJ		UJ	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du CGI.									10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

PROVISIONS POUR IMPÔTS (détail de la ligne 5B, 5C, 5D, 5E sur 2056)				
Libellé	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
TOTAL				

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (détail de la ligne 5V, 5W, 5X, 5Y sur 2056)				
Libellé	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
TRAVAUX LOTISSEMENT	393 340	287 746		681 086
TOTAL	393 340	287 746		681 086

Désignation de l'entreprise : SARL STILNOR				Néant * <input type="checkbox"/>							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	517 661	UV	203 225	UW	314 436				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	104 396		104 396						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) * UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	119		119						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	27 619		27 619					
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
	Divers	VP									
	Groupe et associés (2)	VC									
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	48 034		48 034							
Charges constatées d'avance	VS	25 655		25 655							
TOTAUX		VT	723 485	VU	409 049	VV	314 436				
RENVOIS	(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE									
		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y									
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z									
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	565 293		2 695		562 598			
		à plus d'1 an à l'origine	VH	83 497		22 092		61 405			
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A									
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	149 886		149 886						
	Personnel et comptes rattachés	8C	16 579		16 579						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	29 977		29 977						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	221 714		221 714						
Obligations cautionnées	VX										
Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	18 397		18 397							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
	Groupe et associés (2)	VI	2 300 339		2 300 339						
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	833		833						
	Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ									
	Produits constatés d'avance	8L	18 228		18 228						
TOTAUX		VY	3 404 743	VZ	2 780 740		624 003				
RENVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ									
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	5 503								
		(2)				Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques VL					
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032											

Désignation de l'entreprise : SARL STILNOR		Exercice N. clos le : 3 0 9 2 0 2 2	
I. RÉINTÉGRATIONS BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)		WB	375 184
Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	1 828
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	287
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WJ	
Amendes et pénalités		WJ	
Régularisations prévues à l'article 155 du CGI*			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			
Quote-part des bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	
Moins-values nettes à long terme		L7	
Moins-values nettes à court terme			
Plus-values nettes à court terme			
Plus-values soumises au régime des fusions			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)			
Régularisations diverses à détailler sur 2058-A-Ext		DONT*	
Régularisations des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage			
TOTAL I		WR	377 299
II. DÉDUCTIONS PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre II)			
Plus-values nettes à long terme			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*			
Régime des sociétés mères et des filiales			
Produits de participations indiligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)		2A	
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.			
Majoration d'amortissement*			
Emplois réservés (opérations de travaux en collectivité d'outre-mer)		K9	
Entreprises nouvelles		L2	
Zones franches urbaines		K3	
Zones franches rurales		1F	
Zones de revitalisation rurale		PC	
Zones de développement économique		L5	
Zones de développement économique		PA	
Zones de développement économique		XC	
Zones de développement économique		PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)			
Déductions diverses à détailler sur 2058-A-Ext		X9	
Déductions exceptionnelles		YA	
Déductions exceptionnelles		YB	
Déductions exceptionnelles		YL	
Déductions exceptionnelles		YC	
Déductions exceptionnelles		YD	
Déductions exceptionnelles		ZI	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage			
III. RÉSULTAT FISCAL			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		XI	377 299
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	377 299

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL STILNOR		Néant * <input type="checkbox"/>	
I. SOMME DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	903 132
Dont déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	377 299
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	525 833
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	525 833
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. Le bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	23 415
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur (feuille séparée))		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. Le bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :			
		ligne WI	ligne WU

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télé-déclarées.

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° SIREN) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : SARL STILNOR		Néant * <input type="checkbox"/>				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC (741 001)	AFFECTATIONS - Réserves légales - Autres réserves	ZB		
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD (153 625)		Dividendes	ZE	
	Prélèvements sur les réserves	ØE		Autres répartitions	ZF	
	TOTAL I	ØF (894 626)		Report à nouveau	ZG (894 626)	
TOTAL II		(N.B. le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZH (894 626)		
RENSEIGNEMENTS DIVERS				Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7			YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS		
DÉTAILS DES POSTES, AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT		
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété J8	46 570		XQ	67 507 106 399	
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	19 632 30 399	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		
IMPÔTS ET TAXES	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES			ST	52 264 53 491	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	139 403 190 289	
	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE			YW	7 352 4 822	
T.V.A.	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS			9Z	14 421 14 316	
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	21 773 19 138	
DIVERS	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	498 253 250 889	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	208 715 534 496	
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année précédente) *			ØB	175 450 175 450	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS		
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	% %	
- Numéro de centre de gestion agréé *	XP					
- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0				ZR		
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG		
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA	Plus-values à 19% JK	Plus-values à 0% JL			
	Groupe : résultat d'ensemble. JD	Plus-values à 19% JM	Imputations JC			
		Plus-values à 19% JN	Plus-values à 0% JO			
		Plus-values à 19% JP	Imputations JF			
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

Désignation de l'entreprise : SARL STILNOR		Néant * <input type="checkbox"/>				
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES						
Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)		Plus-value taxable à 19% (11)
				19%	15% ou 12,80%	0%
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, dérivée par les lois de 1966, 1968 et 1973, effectivement utilisée	+			
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFIP N° 2059-D 2022

formulaire obligatoire
article 51A de Code
général des impôts

Désignation de l'entreprise : SARL STILNOR		Néant * <input type="checkbox"/>				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	4	5	6	7		
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice	(ligne 3 - ligne 6)	7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
(1)	(2)	donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)	(5)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E 2022

Désignation de l'entreprise : (SARL STILNOR)		Néant * <input type="checkbox"/>		
Exercice ouvert le : 01012022	et clos le : 30092022	Durée en nombre de mois (9)		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS				
Effectif moyen du personnel * :		YP	4	
dont apprentis		YF		
dont handicapés		YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale		FL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE				
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 646 821		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	39 558		
TOTAL 1		OX	2 686 379	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	0		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE			
Subventions d'exploitation reçues	OF			
Variation positive des stocks	OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT			
TOTAL 2		OM	0	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)				
Achats	ON	1 332 827		
Variation négative des stocks	OQ	359 502		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	92 833		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	287 746		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY			
TOTAL 3		OJ	2 072 909	
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée (TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3)	OG	613 471		
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. En cas de VA ajoutée négative, reporter montant égal à 0 au cadre C du formulaire n° 1329-DEF)	SA	613 471		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.				
Si vous êtes assujetti à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.				
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX ajusté à 12 mois)	GX	3 581 839	Effectifs au sens de la CVAE *	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX	30 479 431		
Période de référence	GY	01012022	GZ	30092022
Date de cessation			HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. (*) Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 2

N° SIRET 3 4 4 4 0 6 7 1 5 0 0 0 3 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL STILNOR

ADRESSE (voie) 350 AVENUE DU STADE

CODE POSTAL 59240 VILLE DUNKERQUE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	35950
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	50

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination BECI

N° SIREN (si société établie en France) 0 7 6 1 5 0 0 1 0 % de détention 99,86 Nb de parts ou actions 35950

Adresse : N° 350 Voie AVENUE DU STADE

Code Postal 59240 Commune DUNKERQUE Pays F

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DUFLOER Prénom(s) FRANCOIS

Nom marital % de détention 0,14 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 12/02/1968 N° Département 59 Commune DUNKERQUE Pays FRANCE

Adresse : N° 463 Voie AV LOUBET APPT A31

Code Postal 59240 Commune DUNKERQUE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 2

N° SIRET 3 4 4 4 0 6 7 1 5 0 0 0 3 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL STILNOR

ADRESSE (voie) 350 AVENUE DU STADE

CODE POSTAL 59240 VILLE DUNKERQUE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	0
--	----	---

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS

2069-RCI

Si PME au sens communautaire, cochez la case X

2022 Annexe à la 2069-RCI-SD pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts 2069-RCI

Société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :

Nom, adresse ; SIREN ;

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre :

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

RÉDUCTION D'IMPÔT EN FAVEUR DU MÉCÉNAT (2)

(2) Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 € au cours de l'exercice, remplir le tableau IV.

II - CRÉDITS D'IMPÔTS AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Si vous avez saisi AUT, précisez le crédit d'impôt ; Si vous avez saisi CIR, précisez le montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM :

III - CAS PARTICULIERS

IV - MÉCÉNAT - LISTE DES BÉNÉFICIAIRES FINAUX1

1 Tableau à remplir pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat prévue à l'article 238 bis du code général des impôts (BOI-BIC-RCI-20-30-40, § 40 et suivants) ; L'entreprise se fait communiquer par l'organisme qu'intervient qu'à titre de simple collecteur de fonds, l'identité du bénéficiaire final ainsi que le montant et la date des versements correspondants et, le cas échéant, la valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie. Lorsque l'entreprise effectue des dons et versements à des organismes éligibles dans le régime fiscal du mécénat tels que les fonds de dotation et les fondations et associations reconnues d'utilité publique qui les reversent à d'autres organismes eux-mêmes éligibles le montant et la date des dons et versements correspondants et, le cas échéant, la valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie. ; 4 Numéro SIREN et, à défaut, numéro RNA si entité française.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télé-déclarées.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télé-déclarées.

AUTRES INFORMATIONS

Dénomination : SARL STILNOR

N° SIRET : 3 4 4 4 0 6 7 1 5 0 0 3 9

Exercice clos le 30/09/2022

Libellé
ANNEXE
A. FAITS MARQUANTS
La date de clôture de l'exercice social avait été modifiée et portée au 31/12/2021, l'exercice social a donc une durée de 15 mois. L'exercice clos le 30/09/2022 compte par conséquent une durée de 9 mois.
A. PRINCIPES GENERAUX
Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'autorité des normes comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au plan comptable général. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : - continuité de l'exploitation, - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, - indépendance des exercices, et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
B. IMMOBILISATIONS
La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. L'amortissement a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens suivant le mode linéaire : - logiciels: 100% - Matériel et outillage: 20% - Agencements: 10% - Matériel de bureau: 25% - Matériel de transport: 25%
C. STOCKS
La valorisation des terrains à bâtir est déterminée suivant un coût de revient au mètre carré utile (coût du terrain, travaux de viabilité et frais annexes directs).
D. CREANCES ET DETTES
Les créances et dettes font l'objet d'une ventilation pour leur montant à plus d'un an et à moins d'un an dans l'annexe 2057.N.
E. EFFECTIF: 4 personnes
F.CAPITAL
Il est divisé en 36000 parts de 16€
G. VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
Situation à l'ouverture de l'exercice :
. Capitaux propres avant l'affectation 82 009 €
Variation au cours de l'exercice :
. résultat 30/09/22 375 184 €
CAPITAUX PROPRES AU 30.09.22 457 193 €
H. FRAIS A PAYER SE RETROUVANT DANS DIFFERENTS POSTES
. fournisseurs, factures non parvenues 5 096 €

AUTRES INFORMATIONS

Dénomination : SARL STILNOR

N° SIRET : 3 4 4 4 0 6 7 1 5 0 0 3 9

Exercice clos le 30/09/2022

Libellé
. dettes fiscales et sociales 40 037 €
. dettes financières 2 6 95 €
I. ACTIVITÉ
Pour l'exercice du 01/01/22 au 30/09/22, 23 parcelles ont été vendues contre 19 parcelles pour l'exercice précédent. L'instruction de nouveaux projets de lotissements devrait permettre la poursuite d'une activité bénéficiaire.
J. ENGAGEMENTS HORS BILAN
Néant

2022	État de suivi des plus-values en sursis d'imposition	SUIVPVSIUM
------	---	------------

Désignation et adresse de l'entreprise apporteuse	
Désignation et adresse de l'entreprise bénéficiaire des apports	

Fusions, apports partiels d'actifs et scissions de sociétés (art. 210A et 210B du CGI) (1)	
Échange d'actions dans le cadre d'OPE (art. 38-7 du CGI) (1)	
Échanges de titre consécutifs à des fusions ou des scissions (art. 38-7 Bis du CGI) (1)	
Apport d'entreprises individuelles en société (art. 151 octies du CGI) (1)	
Échanges de titres d'OPVCM (art. 38-5 Bis du CGI) (1)	
Transformation en SCOP (art. 210 D du CGI) (1)	
Apports réalisés par les SCP (art. 151 octies A du CGI) (1)	
Date de l'opération de fusion, de scission, d'apport ou de transformation	

(1) Mettre un 'X' dans la case si applicable.

Suivi des Plus-Values sur Biens non Amortissables

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement perçue (2)	Soulte éventuellement imposée (2)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					
Autres immobilisations financières					

(2) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux 5 bis, 7, et 7 bis de l'article 36 du CGI et les opérations visées à l'article 210 B du CGI lorsque l'apporteur a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilé à un apport de branche complète d'activité.

Suivi des Plus-Values sur Biens Amortissables

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration (3)	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement intégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriel					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

(3) Les durées de cette colonne sont à exprimer en nombre d'années.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

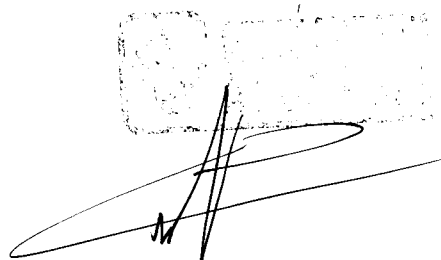
SARL STILNOR

**EXTRAIT DU PROJET DES RESOLUTIONS À
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 13 FÉVRIER 2023**

QUATRIEME RESOLUTION - AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée Générale décide d'affecter le Bénéfice de l'exercice clos au 30/09/22, s'élevant à 375 184,26 € au compte « report à nouveau » pour amortir les déficits antérieurs.

L'assemblée Générale reconnaît en outre, que conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, les rapports présentés mentionnent qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au cours des trois exercices précédents.

A handwritten signature in black ink is written over a faint, rectangular stamp. The signature consists of several overlapping, sweeping lines. The stamp is mostly illegible but appears to be a rectangular box with some text inside.

SARL STILNOR

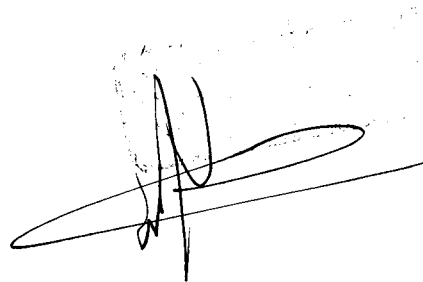
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 13 FEVRIER 2023

QUATRIEME RESOLUTION - AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée Générale décide d'affecter le Bénéfice de l'exercice clos au 30/09/22, s'élevant à 375 184,26 € au compte « report à nouveau » pour amortir les déficits antérieurs.

L'assemblée Générale reconnaît en outre, que conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, les rapports présentés mentionnent qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au cours des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom, positioned in the lower right quadrant of the page.